



**Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et de Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes, à la question parlementaire n°2499 du 24 juin 2025 de Madame la députée Joëlle Welfring au sujet du potentiel photovoltaïque des surfaces scellées**

**« 1) L'étude approfondie sur le potentiel photovoltaïque global au Luxembourg a-t-elle été finalisée ?**

- a. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il me donner un aperçu général des résultats de cette étude, et notamment m'indiquer comment ce potentiel varie selon les types de surfaces ? Quel est le potentiel de production solaire sur les surfaces imperméabilisées ?**
- b. Dans la négative, quand est-ce que l'étude sera finalisée ?**

**2) En l'absence d'une étude finalisée, le gouvernement dispose-t-il d'un inventaire des surfaces scellées aptes à accueillir des installations photovoltaïques à court ou moyen terme ? Quelles catégories de surfaces sont priorisées ? »**

La réponse du 11 avril 2024 à la question parlementaire n° 447 à laquelle Madame la députée fait référence dans sa question indiquait qu'une analyse détaillée était en train d'être réalisée. Il convient de noter que cette analyse a été rédigée sous la forme d'une note à usage interne et non d'une étude complémentaire. Les prémisses évoquées dans cette réponse n'ont par ailleurs pas changé. En vue d'atteindre les objectifs 2030 du « Plan National Intégré en Matière d'Énergie et de Climat » (PNEC), le développement du photovoltaïque doit se situer au-dessus de 100MW/an. Les priorités du gouvernement restent les mêmes : mobiliser le plus possible les surfaces imperméabilisées.

Par contre, depuis mars 2024, l'envergure de l'expansion du photovoltaïque a changé. En effet, comme le montrent les chiffres officiels publiés par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) fin juin 2025, la puissance photovoltaïque installée a augmenté de 156 MW sur une année pour atteindre 550 MW au 31 décembre 2024.

**Chiffres 2020-24 (dont 2022-24 source ILR<sup>1</sup>)**

	Nombre de centrales	MW (puissance installée)	
2024	22.610	550	+156
2023	13.622	394	+77
2022	10.639	317	+40
2021	9.625	277	+90
2020	8.361	187	+27

<sup>1</sup> <https://www.ilr.lu/secteurs-activites/energie/electricite/energie-renouvelable-partage/production/>

Ce record de 2024 en termes de puissance additionnelle résulte directement de l'environnement favorable en matière de subsides, surtout pour les centrales de < 30 kW et cette tendance semblerait se maintenir en 2025.

Fin 2025, début 2026, lorsque cette progression sera chiffrée, ainsi qu'au vu des résultats des appels d'offres pour grandes centrales photovoltaïques il sera procédé à une réévaluation du potentiel mobilisable et mobilisé. Un appel d'offres « agri-PV » est en cours et deux appels d'offres pour des aides opérationnelles (OPEX) respectivement des aides à l'investissement (CAPEX) pour grandes centrales viennent d'être lancés le 19 juillet 2025.

**« 3) Monsieur le Ministre envisage-t-il de mettre en place des mesures spécifiques afin de lever les freins identifiés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces scellées, notamment en ce qui concerne les contraintes techniques (comme la statique) ou encore afin d'accélérer la mobilisation des surfaces de parking ? »**

Une mobilisation accrue des surfaces (par exemple avec du photovoltaïque léger sur toiture ou sur façades et des ombrières sur parkings) est favorisée grâce à des appels d'offres réguliers avec des lots dédiés, proposant des conditions plus avantageuses que pour les centrales photovoltaïques sur des toitures classiques. Les prochains appels d'offres seront publiés prochainement.

De même, la refonte des subsides pour les communes via le Fonds Climat Énergie contribuera à une mobilisation accrue des parkings communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

Luxembourg, le 27/07/2025

Le Ministre de l'Économie, des PME,  
de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles